Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260427-20260422_13-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026

Nb conseillers		L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence de Ronan RIOU, Maire.
En exercice :	**11**	
Présents :	**8**	
Distanciel :	**1**	
Votants :	**11**	

Présents	Ronan RIOU, Maire Jean-Yves GOVEN 1er adjoint, Laure GUDÉA-BOSMAN 2ème adjointe, Michel BOUÉTARD, Véronique LAUNAY, Sabrina CHOQUET, Morgane QUELVENNEC, Yasmina BOULIL, les conseillers municipaux. Irwin LE BIHAN, conseiller municipal en visio
Absents	Christophe PANNETIER 3ème adjoint, Yann GOVEN, conseiller municipal
Procurations	Christophe PANNETIER à Ronan RIOU et Yann GOVEN à Jean-Yves GOVEN
Secrétaire :	Yasmina BOULIL
Convocation :	09/04/2026

20260422_13	Affectation du résultat de fonctionnement

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13
Vu le Compte financier unique 2025
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.57, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire,
Considérant que le résultat de fonctionnement de la commune fait apparaitre un excédent de clôture d'un montant de **63 224,49 €** ;
Considérant que le résultat de l'investissement de la commune fait apparaitre un déficit de clôture de - **18 134,48€**;
Considérant le besoin de financement d'investissement pour l'année 2026 ;
Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de **63 224,49 €** comme suit :

  Section d'investissement - Recettes
  Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves
  Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : **18 134,48€**

  Section de fonctionnement- Recettes
  Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **45 090,01 €**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260427-20260422_13-DE

Après échange, le Conseil **DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement selon la répartition ci-dessus, soit **63 224,49€** comme suit :

- aux sections de recettes d'investissement – Chapitre 10 – Article 1068 : **18 134.48€**
- aux recettes de fonctionnement – Chapitre 002 – **45 090.01€**

A Saint-Péran le 24 avril 2026
Ronan RIOU, Maire

